

CLERMONT-FERRAND

CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

RESTAURATION – 2023/2028

MARS 2023

Sommaire

La cathédrale de Clermont-Ferrand	3
Historique.....	3
Depuis 2017 : une nouvelle dynamique, le projet de restauration des couvertures	3
Éléments récents et actualités	4
2023 : un chantier important, la restauration des couvertures	5
Origine de l'intervention	5
Phasage et investissement financier	5
Le chantier du massif occidental : informations pratiques	7
Les acteurs de la cathédrale de Clermont-Ferrand	10
Les points clef	10
Visuels pour la presse	11

Contacts à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

[Conservation régionale des monuments historiques](#)

Grégoire CHALIER – gregoire.chalier@culture.gouv.fr

[Communication - presse](#)

Odile Mallet Tél. 07 64 61 53 18 – odile.mallet@culture.gouv.fr

Contact à la Préfecture du département du Puy-de-Dôme

[Communication - presse](#)

Vanessa CHARY Tel. 04 73 98 63 29

La cathédrale de Clermont-Ferrand

Historique

La cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption est un édifice gothique édifié à partir de 1248. Elle a remplacé une cathédrale romane située au même emplacement qui elle-même avait été précédée par deux autres sanctuaires chrétiens. Son patronage initial est celui de saint Vital et saint Agricole. La majeure partie de la construction actuelle date de la seconde moitié du XIII^e siècle. Toutefois, la façade occidentale et les deux travées adjacentes de la nef, ont été édifiées sur le projet de l'architecte Eugène Viollet-le-Duc au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. La cathédrale est classée au titre des monuments historiques en 1862. Elle est propriété de l'Etat depuis 1905.



©Mickaël Julien DRAC ARA

Depuis 2017 : une nouvelle dynamique, le projet de restauration des couvertures

En 2017, un nouvel architecte en chef des monuments historiques (ACMH), Rémi Fromont, est nommé pour conduire les études et les travaux de restauration de la cathédrale, sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC ARA - ministère de la Culture).



©Pierre Taillefer DRAC ARA

De 2017 à 2019, plusieurs études lui sont confiées par la Conservation Régionale des Monuments Historiques (2017 : relevé de la cathédrale / 2018 : étude d'évaluation / 2019 : diagnostic du clos et du couvert, diagnostic structurel et diagnostic sécurité), afin d'établir les priorités sanitaires et un programme de travaux pluriannuel.

Dès la fin de l'année 2019, des travaux de sécurisation sont menés par l'ACMH sur la couverture de la nef, afin d'assurer sa sauvegarde dans l'attente de l'aboutissement des études qui doivent permettre sa restauration complète. En parallèle et sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte des bâtiments de France (ABF), des travaux d'entretien réguliers sont réalisés.



©Mickaël Julien DRAC ARA

En septembre 2020, l'étude pour la « mise hors d'eau » de la cathédrale – identifiée comme enjeu prioritaire – est achevée. Elle prévoit une campagne de travaux ambitieuse et nécessaire, visant la réfection de l'ensemble des couvertures de la cathédrale et l'amélioration de la sécurité incendie, en cohérence avec les nouvelles orientations du plan de sécurité des cathédrales mis en place à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris des 15 et 16 avril 2019.

L'année 2021 est dédiée au développement de la première phase du projet de restauration des couvertures en plomb,

avec la définition des modes opératoires d'intervention et des installations de chantier. Ces études conduites avec un bureau d'étude spécialisé et en partenariat avec l'inspection du travail, ont permis de définir des protocoles afin d'assurer d'une part les conditions d'exercice des entreprises (protection des travailleurs) et d'autre part la sécurité des riverains en garantissant l'étanchéité du chantier.

Éléments récents et actualités

Juillet 2022 : fermeture de la cathédrale au public

Dans la nuit du 26 au 27 juin, le centre historique de Clermont-Ferrand a subi un orage important. Lors de cet orage, la cathédrale de Clermont a été frappée par trois impacts de foudre (deux sur la tour Sud et un sur la tour Nord). Si le parafoudre a permis de préserver l'édifice (aucun dommage n'a été constaté sur les couvertures ou la structure du bâtiment), l'énergie résiduelle de la foudre a impacté les installations techniques nécessaires à l'accueil du public. Les structures électriques ont été partiellement atteintes, notamment les installations électriques qui couvrent les parties ouvertes au public, en particulier la nef et le chœur. Cette situation a ainsi exposé la cathédrale au risque incendie, ce qui a amené l'État, en sa qualité de propriétaire, à fermer provisoirement l'édifice au public.

La réactivité des services de l'État, a permis d'assurer la réparation rapide des installations durant l'été, sous l'égide de la DRAC, et de mettre en place une commission de sécurité exceptionnelle dès le mois d'août. Le 5 août 2022, la commission de sécurité a donné un avis favorable à la réouverture de la cathédrale.

Avril et novembre 2022 : fragilisation d'une baie

Une baie médiévale du bas-côté sud de la cathédrale ayant déjà subi des désordres structurels anciens (liés notamment à l'achèvement et l'extension de la cathédrale au XIX^{ème} siècle), a souffert lors des épisodes venteux d'avril, conduisant la Conservation Régionale des Monuments Historiques à lancer aussitôt des études de maîtrise d'œuvre afin de réaliser une opération de restauration en 2023.

Le 17 novembre, les rafales de vent ont généré le mouvement du remplage de cette même baie, alors sous la surveillance attentive de l'architecte des bâtiments de France, à l'origine de la mise en place d'un périmètre de sécurité, le soir même. La semaine suivante une entreprise spécialisée, sous la conduite de l'architecte en chef des monuments historiques, a réalisé un blindage en vue de maintenir le remplage en place, afin de couvrir le délai nécessaire à la préparation de l'opération (protocole d'intervention / installation de chantier).



©Pierre Taillefer DRAC ARA



©Pierre Taillefer DRAC ARA



©Pierre Taillefer DRAC ARA

1er semestre 2023 : restauration de la baie

L'opération d'un montant de près de 490 000 €, entièrement financée par la DRAC, se déroulera jusqu'à l'été 2023. Elle permettra d'assurer une dépose complète du remplage et des vitraux, leur restauration en atelier puis le remontage in situ, à l'identique, en conservant un maximum des pierres d'origine.

Ces travaux nécessitent la mise en œuvre d'installation de chantier afin notamment d'assurer l'ouverture du public à la cathédrale, qui constitue une priorité partagée tant par la DRAC que par le clergé ou la ville. En effet, pour assurer la dépose des blocs du remplage pouvant peser plusieurs centaines de kilos, l'intervention doit s'opérer simultanément depuis l'extérieur et l'intérieur de l'édifice. Afin de répondre aux contraintes plomb portant sur les entreprises amener à intervenir en prise directe et dans le but de maintenir le public à distance raisonnable du chantier, des tunnels et des barrières de sécurité permettront aux entreprises de travailler, tout en maintenant le monument ouvert, suivant les horaires habituels.

2023 : le démarrage d'un chantier important

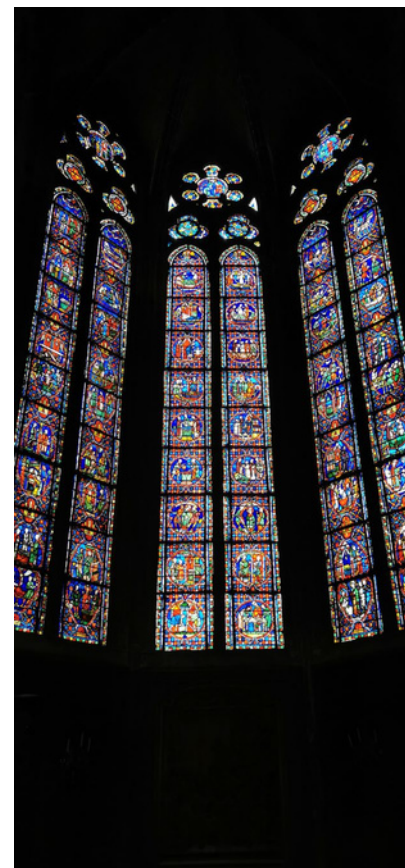
LA RESTAURATION DES COUVERTURES

Origine de l'intervention

L'édifice présente une usure normale de ses ouvrages de couverture. Cette usure, aujourd'hui importante, nécessite une intervention à court terme. Par ailleurs, les défauts d'étanchéité ont altéré progressivement les enduits intérieurs des voûtes nécessitant des mesures conservatoires : poses de filets en 2019 dans les premières travées occidentales, qui se sont poursuivies en début d'année 2023 dans les bas-côtés, la croisée du transept et le déambulatoire.

Phasage et investissement financier

Le projet de restauration conduit par l'architecte en chef permettra aux couvertures de retrouver, in fine, leur rôle de « mise hors d'eau » de la cathédrale. Ce projet prévoit d'intervenir sur l'ensemble des éléments de couverture (couvertures en plomb et en pierre) de la cathédrale, ce qui lui donne une dimension hors du commun et impose pour des raisons, à la fois de coûts, d'organisation, mais aussi de délais d'études ou encore de délais de passation de marchés, de le séquencer en plusieurs phases.



©Pierre Taillefer DRAC ARA

Trois phases opérationnelles sont identifiées, elles concernent :

1) Le massif occidental qui débutera en 2023.

L'opération permettra de garantir l'étanchéité des couvertures, ainsi que d'améliorer les conditions d'intervention des pompiers (création de plancher d'accès / installation de colonnes sèches). L'opération financée dans le cadre du plan de relance s'élève à 4,5 millions d'euros et durera 16 mois.

2) La restauration de la couverture du vaisseau central de la nef.

L'opération démarrera en 2024 ou 2025 pour un montant estimatif de 11 millions d'euros. Elle comprendra la restauration des toitures de la nef, du chœur, des transepts, ainsi que des terrasses des massifs sud et nord et de la tour de la Bayette. Des reprises structurelles telle que la restauration d'un arc diaphragme du comble (art support de la couverture) fragilisé en 2000 et consolidé depuis, seront réalisées. Au regard de l'importance de l'opération que révèle le montant, cette phase se déroulera sur plusieurs années successives.

3) La restauration des couvertures intermédiaires (c'est-à-dire les couvertures en pierre des bas-côtés et des chapelles) pour un montant estimatif de 6 millions d'euros.

Au total c'est un projet global d'un montant estimatif de près de 21,5 millions d'euros et d'une durée minimum de 6 années, qui va débuter.

Au regard de la temporalité longue de ces travaux, une réflexion est entreprise afin de permettre le lancement d'opérations tout aussi urgentes visant à améliorer la sécurité, notamment au regard de la réglementation incendie de l'édifice, tel que cela est exigé par le ministère de la Culture, dans le cadre du plan d'action « sécurité cathédrales ».

Tout l'enjeu pour les équipes de la DRAC et pour l'architecte en chef, est de concilier ces travaux d'urgence, donc par définition non prévisibles avec le programme conséquent des travaux prévu, dans un calendrier et un budget contraints.



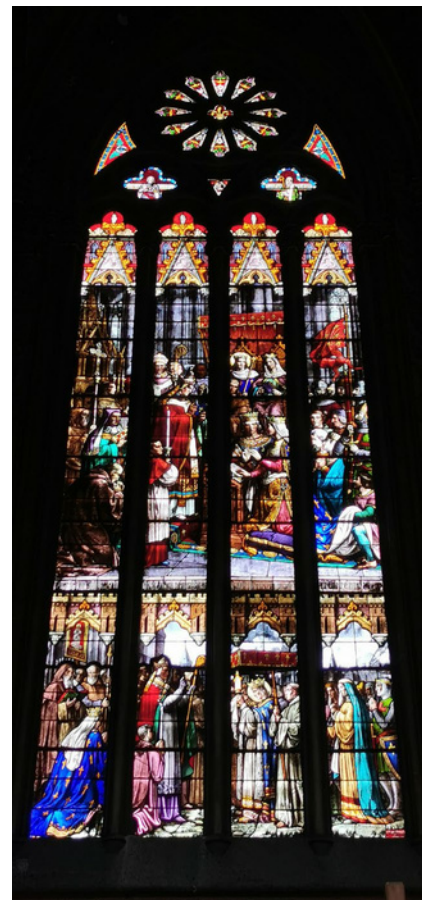
©Pierre Taillefer DRAC ARA

Le chantier du massif occidental (démarrage 2ème semestre 2023, pour une durée de 16 mois) : informations pratiques

Ouverture de la cathédrale : Le chantier qui va démarrer au 2ème semestre 2023 concernera le massif occidental. Contrairement aux travaux de restauration de la baie du bas-côté sud qui se dérouleront au 1er semestre, l'intervention des entreprises s'effectuera exclusivement hors des espaces accessibles au public, permettant d'assurer l'ouverture et les usages habituels de la cathédrale.

Installation de chantier : afin d'intervenir sur les deux tours nord et sud, une clôture de chantier sera mise en place sur l'ensemble de la façade occidentale de la cathédrale. La base-vie quant à elle sera positionnée sur le parvis nord de la cathédrale, Place de la Bourse.

Information du public : la mise en place de panneaux pédagogiques installés sur la clôture de chantier est d'ores et déjà prévue.



©Pierre Taillefer DRAC ARA

Une notion de péril à comprendre

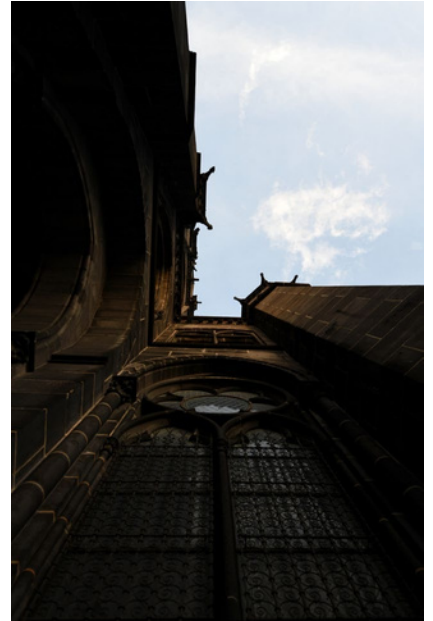
Le rapport de la Cour des Comptes de juin 2022 est basé sur les éléments extraits du bilan sanitaire réalisé par les DRAC et transmis par le ministère de la Culture aux parlementaires. Il fait état de l'état sanitaire global de ces édifices et du montant de crédits investis par chaque DRAC sur la période 2007/2018.

Cette notion doit être prise dans son acception patrimoniale, c'est-à-dire un bien culturel qui risque, faute d'intervention rapide, de subir une perte artistique majeure : sculptures ou peintures murales risquant de disparaître faute d'opération de consolidation ou de réfection d'ouvrages protecteurs, charpentes et voûtes menacées par d'importants désordres en toitures.

Cette acception est distincte de la notion définie par le l'article L.511-1 du Code de la construction et de l'habitation, qui dispose que le maire peut prescrire la réparation ou la démolition des murs, bâtiments ou édifices quelconques lorsqu'ils menacent ruine et qu'ils pourraient, par leur effondrement, compromettre la sécurité ou lorsque d'une façon générale, ils n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique.

La cathédrale de Clermont-Ferrand ne correspond pas à cette définition, et ne présente pas de danger particulier « envers les personnes ».

Les travaux programmés visent à prévenir les risques de dégradation patrimoniale qui ont pu être identifiés.



©Pierre Taillefer DRAC ARA

Diagnostic plomb réalisé sur l'ensemble de la cathédrale

En amont de ce chantier d'ampleur, et comme c'est la règle pour ce type d'intervention, la Direction régionale des affaires culturelles a réalisé un diagnostic plomb sur l'ensemble de la cathédrale. Ce diagnostic comportant une série importante de mesures a donc été réalisé dans l'ensemble de l'édifice et à ses abords immédiats.

551 points de mesure ont ainsi été vérifiés tant au sol que sur les élévations, afin d'identifier et de caractériser la concentration en plomb en vue d'assurer notamment la parfaite information des entreprises qui sont amenées à y intervenir et de leurs salariés.

Si la réglementation « plomb » n'impose aucune contrainte particulière pour les personnes fréquentant ces établissements recevant du public, des mesures de prévention doivent néanmoins être mises en place à destination des salariés amenés à travailler directement au contact de ce matériau.

Le diagnostic a permis de repérer l'ensemble des éléments en plomb présents dans la cathédrale. Sans surprise pour ce type de construction, la présence de plomb a ainsi été détectée sur l'ensemble des couvertures du grand comble, de l'arbre de Jessé qui couronne l'abside et des beffrois (la cathédrale est couverte de plomb depuis le début du XVI^e siècle), dans la composition de certaines peintures anciennes (peintures murales, garde-corps), dans certains scellements, ainsi que sur l'ensemble des vitraux (depuis l'antiquité, les réseaux de plomb constituent la structure du vitrail).

Outre les éléments comportant du plomb, le diagnostic a mis en évidence la présence de plomb sous forme de poussière provenant vraisemblablement de la dégradation lente des ouvrages contenant du plomb, mais aussi de pollutions atmosphériques anciennes (gaz d'échappement liés à l'utilisation d'essence au plomb). Les niveaux mesurés sont conformes à ceux attendus sur un édifice ancien.

Les acteurs de la cathédrale de Clermont-Ferrand

La DRAC : La direction régionale des affaires culturelles sous l'autorité du Préfet de région, pilote et met en œuvre, sur le territoire régional, les politiques du ministère de la Culture. Avec ses services, que sont la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (dirigées par les ABF), elle assure, depuis le site de Clermont-Ferrand (Hôtel de Chazerat) l'entretien, la restauration, la mise en valeur de la cathédrale et les conditions nécessaires à son ouverture.

La CRMH : La conservation régionale des monuments historiques est le service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui réalise **la maîtrise d'ouvrage** des travaux sur la cathédrale. Elle commande et finance les projets de restauration menés par l'architecte en chef des monuments historiques.

L'ACMH : L'architecte en chef des monuments historiques est **le maître d'œuvre** des travaux de restauration de la cathédrale. Il conduit les études et les chantiers de restauration, sous le contrôle scientifique et technique de la CRMH.

L'ABF : L'architecte des bâtiments de France, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), exerce la mission de **conservateur de la cathédrale**. A ce titre, il réalise les travaux d'entretien et de réparation et est le responsable unique de sécurité auprès des autorités publiques.

Le clergé : Il est **l'affectataire cultuel** de la cathédrale. Il est le garant du bon usage de l'édifice conformément à la destination culturelle qui lui a été donnée par la loi.

Les points clef

Ville : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Edifice : Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption, Monument historique classé en 1862

Propriétaire : État

Affectataire : Diocèse de Clermont-Ferrand

Durée du chantier : 2023 - 2029

Coût estimé de l'opération : 21,5 millions d'euros,

Financeur : financé à 100% par l'État / ministère de la Culture - DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Maîtrise d'ouvrage : DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - Conservation régionale des monuments historiques

Maîtrise d'œuvre : Rémi FROMONT, architecte en chef des monuments historiques



Visuels pour la presse



©DRAC ARA

Les visuels sont disponibles sur demande auprès de : communication.drac.ara@culture.gouv.fr